

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## DÉCISION DU MAIRE DEC N° 2022.06.08/107

---

**Thème :** PATRIMOINE – PRESTATIONS DE SERVICE

**Objet :** Convention de prestations de service pour des visites guidées en VTT-Assistance électrique dans les forts du 18<sup>e</sup> s. de Briançon entre 2022 et 2026

### Le Maire de la Ville de Briançon (Hautes-Alpes),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 (4°), L. 2122-23, L. 2131-1 & L. 2131-2 ;

**VU** le Code de la Commande Publique en vigueur, notamment ses articles L2122-1 & R.2122-8 ;

**VU** le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date 03 juillet 2020 ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 juillet 2020 ;

**VU** la délibération n° DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la consultation lancée le 6 mai 2022 concernant le marché relatif à des prestations de visites guidées en VTT à Assistance électrique dans les forts du 18<sup>e</sup> s. de Briançon pour une durée d'un an à signature de la présente décision et renouvelable trois fois par tacite reconduction ;

**VU** les trois offres reçues en réponse ;

**CONSIDÉRANT QUE**, en application des critères d'attribution définis dans le cahier des charges, l'offre de l'entreprise VÉLONATURE, Base de Loisirs du Gros Moutas, 05220 Le Monétier-les-Bains a été considérée comme économiquement la plus avantageuse ;

## DÉCIDE

### Article 1

Que la création et la mise en œuvre de visites guidées en VTT à assistance électrique dans les forts du 18<sup>e</sup> siècle de Briançon entre 2022 et 2026 font partie intégrante des missions d'animation et de sensibilisation au patrimoine architectural, urbain et paysager menées par la Ville, via son service du Patrimoine, en tant que Ville d'art et d'histoire et membre du Réseau des Sites Majeurs de Vauban inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

Il convient donc de signer avec l'entreprise VÉLONATURE, Base de Loisirs du Gros Moutas, 05220 Le Monétier-les-Bains, représentée par son gérant, Maxime BUFFET, une convention de prestation de services annexée à la présente décision.

## Article 2

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention de prestation de services avec l'entreprise VÉLONATURE, Base de Loisirs du Gros Moutas, 05220 Le Monétier-les-Bains, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

## Article 3

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Article 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal, Comptable Public assignataire.

Fait à Briançon, le 08/06/2022



Le Maire,

Arnaud MURGIA

Transmise le :

Affichée le :

Notifiée le :



**Ville de Briançon**  
Immeuble Les Cordeliers  
1 rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél 04 92 21 20 72



## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE**

**LA VILLE DE BRIANÇON  
VIA SON SERVICE DU PATRIMOINE**

**ET**

**L'ENTREPRISE  
VÉLO NATURE, BASE DE LOISIRS DU GROS  
MOUTAS, 05220  
LE MONÉTIER-LES-BAINS**

**OBJET : VISITES GUIDÉES EN VÉLO TOUT  
TERRAIN À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)  
L'ÉTÉ ENTRE 2022 ET 2026**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARTICLE 1 : ORGANISME DEMANDEUR</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ</b>	<b>3</b>
2-1 : MISSION	3
2-2 : NATURE DU MARCHÉ	3
2-3 : RÉPARTITION DU MARCHÉ	3
<b>ARTICLE 3 : DURÉE DU MARCHÉ ET MODIFICATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS</b>	<b>4</b>
4-1 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	4
4-2 : PRESTATIONS DEMANDÉES AU PRESTATAIRE	4
4-3 : PRESTATIONS ASSURÉES PAR LA VILLE DE BRIANÇON	5
4-4 : ENGAGEMENTS DE SÉCURITÉ DU GROUPEMENT D'ACCOMPAGNATEURS	5
4-5 : VENTE ET PROMOTION DES PRESTATIONS	5
<b>ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES</b>	<b>5</b>
5-1 : ENCAISSEMENT ET RÉPARTITION DES SOMMES	5
5.2 SORTIES OCCASIONNELLES	6
5.3 FACTURATION DE LA PART REVENANT À LA VILLE DE BRIANÇON	7
<b>ARTICLE 6 : PRIX DES SORTIES TTC</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 7 : RÉSILIATION DU MARCHÉ</b>	<b>7</b>



## **ARTICLE 1 : ORGANISME DEMANDEUR**

### **VILLE DE BRIANÇON**

HÔTEL DE VILLE - 1 RUE ASPIRANT JAN - 05105 BRIANÇON CEDEX

### **COORDONNÉES DU SERVICE CONCERNÉ**

#### **Service du Patrimoine**

Porte de Pignerol - 05100 Briançon

04 92 50 27 25 / 04 92 20 29 49

[patrimoine@mairie-briancon.fr](mailto:patrimoine@mairie-briancon.fr) et copie à : [m.chivalier@mairie-briancon.fr](mailto:m.chivalier@mairie-briancon.fr)

## **ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ**

### **2-1 : MISSION**

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon, au label Ville d'Art et d'Histoire, et des Fortifications de Vauban au sein du Réseau des Sites Majeurs inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO en 2008, la municipalité souhaite mettre en place un partenariat avec un groupement d'Accompagnateurs en VTT - VAE.

Les objectifs principaux sont de :

- permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et naturel ;
- proposer une prestation originale autour des fortifications inscrites UNESCO ;
- diversifier les activités estivales ;
- sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine culturel et naturel.

Ces prestations sont organisées pendant l'été à raison d'une fois par semaine et d'une durée de 3 heures (à la demi-journée).

Des prestations complémentaires de groupes peuvent aussi avoir lieu ponctuellement dans ces périodes ou en dehors (durée de 3 h à la demi-journée).

### **2-2 : NATURE DU MARCHÉ**

Le présent marché relève des dispositions du CCAG Fournitures Courantes et Services (arrêté du 30 mars 2021).

### **2-3 : RÉPARTITION DU MARCHÉ**

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

### **ARTICLE 3 : DURÉE ET MODIFICATION DU MARCHÉ**

Le présent marché est conclu pour une durée initiale d'une année. Il sera renouvelé 3 fois par une tacite reconduction. La durée de chaque reconduction est de 12 mois. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction.

Le pouvoir adjudicateur a le droit de prononcer la non reconduction du marché par un courrier recommandé au titulaire au plus tard 3 mois avant la fin de la période d'exécution en cours.

Toute modification relative à ce marché fera l'objet d'un avenant qui sera signé par les deux parties. Une copie du document sera notifiée au titulaire par un courrier recommandé avec accusé de réception.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS**

#### **4-1 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

##### **Prestations principales**

Les sorties se feront en vélo tout terrain à assistance électrique (VAE). Les circuits seront encadrés par un Accompagnateur VTT et un Guide-conférencier du service du Patrimoine de la Ville de Briançon agréé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les prestations principales sont programmées avant chaque saison touristique. Pour la première année elles se tiendront 6 jeudis à 9h du 07 juillet au 25 août 2022 (sauf le 11 août). Pour les années suivantes, leurs nombre et dates pourront varier.

Les Sorties Patrimoine et Nature en VTT-VAE se dérouleront autour et dans des forts inscrits Patrimoine mondial UNESCO du 18<sup>e</sup> s OU dans des forts des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> s. Le parcours sera convenu au préalable avec le service du Patrimoine de Briançon.

##### **Prestations occasionnelles sur demande pour des groupes ou promotionnelles**

Toute demande en dehors du calendrier fera l'objet d'une décision concertée entre les deux partenaires.

À titre d'exemple : Sorties à la demi-journée pour groupes scolaires ou adultes, opérations de promotion (accueils presse, tournages d'émissions, etc...)

#### **4-2 : PRESTATIONS DEMANDÉES AU PRESTATAIRE**

Le groupement d'Accompagnateurs s'engage à assurer l'encadrement par un Accompagnateur en Montagne qualifié en spécialité VTT.

Il assure la mise à disposition du matériel : vélos à assistance électrique, casques et gants pour le public et le guide-conférencier (et le transport des visiteurs non véhiculés jusqu'au point de départ). Le départ de ces sorties doit être assuré à partir de quatre clients inscrits.

#### **4-3 : PRESTATIONS ASSURÉES PAR LA VILLE DE BRIANÇON**

La Ville met à disposition un Guide-conférencier pour la durée de la sortie. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités labélisées Ville d'Art et d'Histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant le circuit et en alternance avec les interventions de l'Accompagnateur VTT-VAE sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

#### **4-4 : ENGAGEMENTS DU GROUPEMENT D'ACCOMPAGNATEURS AU NIVEAU SÉCURITÉ**

- Respecter strictement les conditions d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés ou inscrits et les dispositions sanitaires en vigueur.
- Souscrire et présenter une assurance Responsabilité civile pour les prestations réalisées avec la Ville de Briançon.
- Prévoir un moyen direct de contacter les Secours en Montagne ou autres secours.

Le nombre maximum de participants sera déterminé par les Accompagnateurs VTT-VAE. L'annulation d'une sortie en fonction des conditions météorologiques ou autres sera décidée après concertation entre les deux prestataires.

#### **4-5 : VENTE ET PROMOTION DES PRESTATIONS**

En partenariat avec le service du Patrimoine :

- le groupement d'Accompagnateurs s'engage à assurer la billetterie des sorties ;
- le groupement d'Accompagnateurs s'engage à assurer la promotion des sorties au moyen de son site Internet, de prospectus, d'affiches,...)
- la Ville de Briançon assure la promotion des sorties au moyen de sa brochure semestrielle *RDV PATRIMOINE MONDIAL*, de son site Internet, d'affiches, etc...

### **ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES**

#### **5-1 : ENCAISSEMENT ET RÉPARTITION DES SOMMES**

La Ville de Briançon n'achètera pas les prestations du Groupement d'Accompagnateurs VTT-VAE et ne versera aucun acompte.

En fin de saison, le prestataire s'engage à fournir à la Ville de Briançon un relevé comptable détaillé des visites effectuées avec le service du Patrimoine, son n° de SIRET et un RIB. Les deux partenaires se répartiront les sommes encaissées par le prestataire comme suit.

*À titre d'exemple :*

Le plein tarif pour une sortie VTT VAE est de 65,00€ ; 10 adultes participent à la sortie. Le prestataire encaissera 650,00€ et reversera à la Ville de Briançon le plein tarif en vigueur d'une visite-atelier, soit 15,00€ en 2022 X 10 personnes = 150,00€.

Même procédé pour les tarifs réduits et enfants.

NOTA : le prix public des visites service du Patrimoine est défini par la Ville de Briançon et peut évoluer au cours de l'exécution du marché.

Les tarifs actuels applicables ont été votés par le Conseil municipal du 09/12/2020 :

PRESTATIONS	Plein tarif	Tarif réduit*	Tarif Enfants	Gratuité
Visite atelier	15 €	13,50 €	8 € 6-11 ans	- de 6 ans

#### \* TARIF RÉDUIT

La liste des bénéficiaires du tarif réduit s'établit comme suit :

- Demandeurs d'emploi ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Les moins de 18 ans selon la catégorie de visite (voir tableau tarifs individuels) ;
- Étudiants ;
- Familles nombreuses ;
- Personnes détenant une carte d'invalidité ;
- Détenteurs de la carte Pass Patrimoine au-delà de la 3ème visite (validité d'un an de date à date) - sur les visites classiques ;
- Détenteurs d'un billet plein tarif de l'abbaye de Boscodon, du site de Mont-Dauphin ou du pays S.U.D dans le cadre du partenariat « Monumental » - sur les visites classiques ;
- Détenteur d'un billet acquis dans le cadre de produits touristiques mis en place en partenariat entre le Service du Patrimoine et les Offices de Tourisme du Briançonnais.

**Pour bénéficier d'un tarif réduit ou d'une gratuité, il convient de présenter un justificatif, lors de l'achat du billet.**

#### 5-2 : SORTIES OCCASIONNELLES

Pour des éventuelles visites de groupes en dehors du calendrier prévu, la Ville de Briançon établira une facture au prestataire sur la base du tarif de groupe à la demi-journée (soit 3 heures) :

PRESTATIONS (30 pers. max/guide)	Tarifs
Tarif demi-journée	150 €



### 5-3 : FACTURATION DE LA PART REVENANT À LA VILLE DE BRIANÇON

La vente au public sera réalisée par le prestataire. La Ville de Briançon établira une facture au prestataire de la part revenant à la Ville en fonction du relevé comptable fourni par le prestataire (mentionné à l'article 5-1) sur la base des tarifs indiqués dans les tableaux ci-dessus.

### ARTICLE 6 : PRIX DES SORTIES TTC

Les tarifs définis par l'entreprise VÉLO NATURE sont mentionnés ci-dessous. Ils incluent dans la prestation le moniteur VTT-VAE, le matériel nécessaire, le transport pour les personnes non véhiculées jusqu'au point de départ en vélo et le guide-conférencier.

- Adulte = 65,00 € / personne;
- Tarif réduit = 62,50 € / personne ;
- Enfant\* 6-11 ans = 58,00 € / enfant.
- Groupe occasionnel à la demi-journée (soit 3 heures) = 68,00 €.

Tarifs nets de taxes, activité non assujettie à la TVA – art 293 du CGI.

\* Les enfants sont acceptés à partir de 1,48 m à condition qu'ils soient à l'aise sur le vélo et maîtrisent à minima la position de descente ainsi que le freinage.

Les prix sont réputés fermes la première année. Ils peuvent être réactualisés à partir de la deuxième année selon l'indice défini par l'INSEE. Aucun acompte ne sera versé par la Ville de Briançon. Ces tarifs ne pourront faire l'objet de réajustements pendant la durée du marché qu'après discussion entre les partenaires.

### ARTICLE 7 : RÉSILIATION DU MARCHÉ

La Ville de Briançon peut à tout moment, qu'il y ait faute ou non du prestataire, mettre fin à l'exécution des prestations avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché notifiée au prestataire.

Le: 24/05/22

VÉLO NATURE,  
Base de loisirs du Gros Moutas,  
05220 Le Monétier-les-Bains

*Vélonature*  
Signature(s) et cachet

Maxime DUFFET

*MD*



Le: 08/06/2022

Arnaud MURGIA, Maire de Briançon

Signature et cachet